

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire.

**Présents :**

P.COURCHAI, M.CL JEHANNE Adjoints

C. VULPEE, N.ROUVIERE, R. de FILIPPIS, S.POUTREL, PL.JEANJEAN

**Absents excusés :**

H.LESELLIER, M.PICHARD, S.GRANDIN

**Absents :**

G.BOULAND, F.COLLINS, Y.LEFEBVRE, F.PUPILLO

*Monsieur Richard de FILIPPIS a été élu secrétaire de séance.*

## 1) COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Une personne souhaite réaliser un sondage sur notre commune afin de mesurer l'intérêt de mettre en place une maison d'assistance maternelle (MAM). Dans cette structure les assistantes maternelles peuvent se regrouper afin d'accueillir des enfants dans un espace commun plutôt qu'à leur domicile.
  
- Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département du Calvados afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, la société « Air Touraine Hélicoptère » survolera, à très basse altitude les lignes électriques surplombant la commune du 18 février au 10 mars 2019.
  
- La société COLAS chargée de la rénovation des voiries rue José Marie de Ben et Impasse Lionel Doray nous a fait parvenir le planning prévisionnel d'exécution des travaux.
  
- Monsieur le Maire informe que dans le cadre du mouvement « gilets jaunes » un cahier de doléances a été mis à disposition des administrés en mairie. Ce cahier a été remis à la Préfecture le 20 février 2019.
  
- Monsieur le Maire a été sollicité par un commerçant ambulant pour une demande d'emplacement dans la commune afin d'y installer un parc de structures gonflables (toboggans, châteaux, parcours...) durant la période de mai 2019 à août 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe et charge Monsieur le Maire d'engager toutes les formalités nécessaires à la mise en place de ces structures.
  
- Monsieur le Maire avait alerté à plusieurs reprises Monsieur le Directeur de la société ALVA suite aux émanations d'odeurs nauséabondes à l'automne dernier. Plusieurs riverains s'étaient également plaints de ces odeurs. Monsieur le Directeur de la société ALVA nous a informé par courrier du 24 décembre 2019 avoir lancé une démarche d'accompagnement technique en lien avec des experts spécialisés dans ce genre de situation. La direction technique du groupe ALVA compétente dans ce domaine devra apporter des solutions techniques afin d'éradiquer ces odeurs dans les meilleurs délais.
  
- Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de subventions Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) et de Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) relatifs à la salle des Loisirs sont en cours d'être relancés.
  
- Le groupe LA TUNA Musiques d'Espagne et d'Amérique latine propose un spectacle à la Salle des Droits Humains, le dimanche 31 mars 2019 à 16 heures. Tarif : 5,00 Euros. Réservations : 02.31.63.60.49 ou 06.32.96.68.85.
  
- La fête communale est programmée les 18 et 19 mai 2019. Elle se déroulera aux abords de la salle des Droits Humains. Manège d'auto-tamponneuse, manèges pour enfants et une restauration rapide seront installés. Un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux sont également prévus.
  
- Le Président et le trésorier du Comité des Fêtes ont rendu le matériel et la comptabilité le 11 février 2019. Pour l'organisation de la foire à tout du 14 juillet 2019, une première réunion est programmée en mairie. Madame C.VULPEE et Messieurs R.de FILIPPIS, S.POUTREL, P.L. JEANJEAN Conseillers Municipaux seront présents à cette réunion ainsi que Monsieur DUPART organisateur.

- Le prochain Conseil Municipal est prévu le vendredi 12 avril à 20 heures 15 pour le vote du budget en présence de Monsieur le Receveur Municipal.

- Le plan de lutte collective contre le frelon asiatique a permis de détruire 3073 nids secondaires en 2018 sur l'ensemble du département du Calvados. Afin d'être prêt à intervenir pour l'année 2019, la FREDON relance l'organisation du plan 2019 aux côtés du Conseil Départemental et des Communautés de Communes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention pour l'année 2019.

- Véronique PERINI Adjoint administratif fera valoir ses droits à la retraite le 01 juillet 2019.

## **2) PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL : Le Val Ménard (Etude de faisabilité)**

Lors du Conseil Municipal du 04 décembre 2018, Monsieur le Maire avait présenté un projet d'acquisition éventuelle par la commune d'un terrain situé chemin du Val Ménard afin de pouvoir y réaliser un lotissement communal.

A la demande du Conseil Municipal avant d'engager cette opération une étude préliminaire a été commandée à la société ABAC-GEO, géomètres-experts afin de vérifier la faisabilité de ce projet d'aménagement et d'en élaborer un plan de financement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette étude préliminaire, aide à la décision du Conseil Municipal pour la poursuite ou non de l'opération d'aménagement par une phase d'étude plus approfondie avec la collaboration d'un maître d'œuvre.

Devant les difficultés majeures géotechniques présentées dans cette étude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce projet.

## **3) PROJET D'INVESTISSEMENTS 2019**

Monsieur P. COURCHAI Adjoint aux travaux présente le travail réalisé en commission travaux afin d'établir le budget d'investissements pour l'année 2019 :

### **- Travaux de voiries :**

- rue José Marie de Ben et Impasse Lionel Doray (en cours)
- lotissement du Châtaigner
- reprise de la couche de roulement chemin de l'Eglise
- plateaux ralentisseurs chemin du sap et chemin des loges
- plateau multisports en remplacement du terrain de tennis vétuste

### **- Eglise :**

- mise en sous-terrain de l'alimentation électrique

### **- Signalisations :**

- complément de signalisations verticales et horizontales

### **- SDEC :**

- extension éclairage public chemin le Couteux

- **Mise en conformité pour l'Accessibilité Handicapés (AD'APT):**

- mairie
- salle des Droits Humains
- salle des Loisirs

- **Bâtiments communaux :**

- réhabilitation de la salle des Loisirs
- reprise d'étanchéité école maternelle

- **Parc communal : extension du réseau caméra :**

- terrain multisports

#### **4) DELIBERATIONS :**

- Demande de subvention Amendes de police :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention par la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants qui disposent de la compétence voirie et dans ces conditions propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de création de plateaux surélevés chemin des Loges et chemin du Sap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux de création de plateaux surélevés pour un montant prévisionnel de 17 560,00 Euros HT.

- Révision taxes locatives :

Comme chaque année le coût des factures d'énergie augmente. Il est donc nécessaire d'actualiser et d'équilibrer proportionnellement les charges de chauffage dues par les locataires en fonction des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à 125,50 Euros le montant mensuel des frais de chauffage pour les locataires des logements communaux chauffés par une installation communale ce qui représente le rattrapage de l'inflation.

- Révision tarifs tennis :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour cette année 2019, de ne pas augmenter les tarifs. Ceux-ci restent donc inchangés :

- carte famille (+1 invité)	80 ,00 Euros
- carte jeune (+ 1 invité)	40,00 Euros

- Participation financière cirque :

Le cirque FrancesCo Corbini a proposé à la commune de réaliser deux représentations de son spectacle du 8 au 10 avril 2019 contre une participation financière communale de 490,00 Euros.

En contrepartie de cette subvention la direction du cirque s'engage à pratiquer un tarif préférentiel de 5,00 Euros en gradin et 7,00 Euros en loge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention.

- Encaissement chèque dégrèvement taxe foncière 2018 :

Le Trésor Public a adressé à la Commune un chèque de 20,00 Euros en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière de 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

- Encaissement chèques encarts publicitaires :

Comme chaque année, les encarts publicitaires des annonceurs participent au financement des frais d'impression du bulletin municipal. En conséquence, pour le bulletin municipal de 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recouvrer le montant des encarts publicitaires, fixé à : 225,00, 187,00, 110,00 et 157,00 Euros TTC.

- Encaissement chèques taxes funéraires :

Dans le cadre de leur activité, les sociétés de Pompes Funèbres sont tenues de reverser des taxes funéraires à la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques.

## **5) QUESTIONS DIVERSES :**

**C.VULPEE** : rappelle que le parc communal manque d'entretien depuis de longs mois pour diverses raisons et demande qu'un budget soit accordé pour confier la remise en état complète du parc communal à une entreprise. Les agents des services techniques espaces verts reprendront à la suite, l'entretien courant.

Elle souhaite que Monsieur Alain LAGOUTTE Adjoint Technique aux services espaces verts remplaçant de Monsieur Nicolas SOROKA effectue diverses formations : utilisation d'une nacelle, le fleurissement, la taille des arbres et les nouvelles techniques du désherbage.

Elle indique que des véhicules d'entreprises stationnent sur les parkings route du Sap en bas du cimetière depuis un certain temps. Elle demande qu'elles soient les modalités de stationnement prévues par la mairie.

Par ailleurs, elle signale que le marchand de légumes présent sur le parking en bas du cimetière laisse à même le sol des débris de légumes et souhaite qu'il nettoie son emplacement après chaque passage.

